

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine desrochers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9d8637fd6f01b72109d70a33>

Date d'obtention : 2020-09-18 17:56:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil d'intervention qui permet une prise en charge rapide et un mode d'intervention commun. C'est une trousse qui est mise à la disposition des intervenants scolaire sous forme de questionnaire et qui n'interfère pas avec le processus judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il s'agit d'un protocole commun. Elle permet d'intervenir, de limiter les dégâts et de diminuer le temps des procédures.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne dois pas demander de voir les images, vidéos ou cellulaire. Je dois rester neutre, objective et suivre les étapes.